

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 7 décembre 2023 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 32
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Dominique MARIE a donné pouvoir à Christine SALMON, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Sylvie HARIVEL, Lydie OLIVE, Nathalie TASSERIT, Alain QUEHE, François REPEL, Josiane LECUYER

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Jérémie DESGUEE, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20231213-16 : FIN_BUDGET 89513 BUDGET PSLA VA/VB_TRANSFERT
EMPRUNT BUDGET 89513 PSLA VA/VB VERS BUDGET 89514 BUDGET PSLA CAUMONT**

Les prévisions de fin d'exercice 2023 du budget annexe PSLA Caumont laissent apparaître un besoin d'emprunt pour l'équilibre de l'opération et ainsi du budget 2023.

Parallèlement, le budget annexe PSLA VA/VB est quant à lui excédentaire puisque l'emprunt n° 036340 E, a été souscrit avant de recevoir les notifications de subventions. Les subventions ont été très amplement supérieures aux attentes. Notamment sur celle du FEADER, puisque les montants attribués sont de 663 985,35€ sur l'opération du Pôle de santé de Villers Bocage et 175 000,00€ sur l'opération du Pôle de santé de Val d'Arry.

Il est proposé au Conseil Communautaire de transférer une partie de l'emprunt n°036340 E, souscrit le 16 octobre 2019 auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour un montant de 2 000 000,00 Euros du budget annexe PSLA VA/VB vers le budget annexe PSLA Caumont.

Il est proposé de transférer **160 000,00 Euros** vers le budget annexe PSLA Caumont en date du 06 décembre 2023.

Le capital restant dû après l'échéance du 05 décembre 2023 est de 1 701 470,38 Euros.

La part de capital affecté au budget PSLA Caumont correspond à 9,4%.

Les modalités de transferts sont les suivantes :

- Le budget annexe PSLA VA/VB continuera à rembourser l'emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie.
- 9,4% des annuités seront refacturées au budget annexe PSLA Caumont. Ce pourcentage correspondant à la part du capital restant dû transféré au budget annexe PSLA Caumont le 6 décembre 2023
- Le remboursement de ces annuités au budget annexe PSLA VA/VB se fera annuellement, suivant le tableau ci-dessous :

Année	Montant des annuités annuel budget PSLA VA/VB	Part des annuités remboursées par le budget PSLA Caumont
2024	86 606,21 €	8 140,98 €
2025	87 196,64 €	8 196,48 €
2026	87 791,09 €	8 252,36 €
2027	88 389,59 €	8 308,62 €
2028	88 992,18 €	8 365,26 €
2029	89 598,87 €	8 422,29 €
2030	90 209,71 €	8 479,71 €
2031	90 824,69 €	8 537,52 €
2032	91 443,88 €	8 595,72 €
2033	92 067,28 €	8 654,32 €
2034	92 694,93 €	8 713,32 €
2035	93 326,88 €	8 772,73 €
2036	93 963,10 €	8 832,53 €
2037	94 603,70 €	8 892,75 €
2038	95 248,64 €	8 953,37 €
2039	95 897,98 €	9 014,41 €
2040	96 551,74 €	9 075,86 €
2041	97 209,98 €	9 137,74 €
2042	48 853,29 €	4 653,99 €
TOTAL	1 701 470,38 €	160 000,00 €

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le transfert d'une partie de l'emprunt n°036340 E du budget annexe PSLA VA/VB vers le budget annexe PSLA Caumont, pour un montant de 160 000,00€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférent

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20231213-20231213-16_DEL-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023